



Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
MONTRODAT - Commune

## Procès verbal

Le mardi 03 septembre 2024 dans la salle du Conseil Municipal , l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 août 2024, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE.

Secrétaire de la séance : Magali MOURGUES

**Présents** : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

**Représentés** :

**Absents et excusés** : David BOUQUIN

Le compte rendu de la séance du 24 Juin 2024 a été voté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Signature de la Convention avec le Centre Sportif Marceau Crespin pour l'utilisation du stade, gymnase et vestiaire par le Club de Foot de Montrodât pour la saison 2024-2025 (reporté après rendez-vous du Maire et 2<sup>ème</sup> adjoint avec le CEM pour revoir les conditions de location)
- Création et suppression d'un emploi permanent à temps complet (reporté à la demande du maire)
- Vote d'une Décision Modificative - Budget de la Commune
- Demande de subvention pour la construction d'une habitation destinée à la location
- Attribution des travaux de voirie rue de la Coste

**Délibérations du conseil :**

**Décision modificative n°3 - Budget 2024 Commune (N° 2024D038)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recette s</b>	<b>Dépense s</b>
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recette s</b>	<b>Dépense s</b>
2312-9073 (Parc de loisirs)	Agencements et aménagements de terrains	0	-20 000
21838-9069 (Matériel informatique)	Autre matériel informatique	0	5 000
2315-9072 (Voirie)	Install., matériel et outill. technique	0	15 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Adopté à l'unanimité (à main levée)**

**Demandes de Subvention concernant la construction d'un logement locatif (N° 2024D040)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet relatif à la construction d'une habitation individuelle communale destinée à la location pour lequel la Commune dépose des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR 2024), et du Conseil Départemental.

Il s'agit du projet de construction d'un pavillon locatif de 100 m<sup>2</sup> environ de type F4 situé sur le lot n°1 du Lotissement Communal " la Boriette". Il s'agit d'une habitation individuelle comportant un garage de 20m<sup>2</sup> et une terrasse de 20m<sup>2</sup> accessible aux personnes à mobilité réduite. Le logement sera composé d'une cuisine, salle à manger avec séjour, 3 chambres, salle de bain et WC.

Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Plan de financement				
dépense	HT	TTC	recette	
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	2 000.00 €	2 400.00	DETR (35% du montant HT) )	91067.08
Terrain	41 650.00	41 650.00	Conseil départemental (forfait)	32 000.00
Devis maison « clé en main »	205 416.67	246 500.00	Emprunt	100 000.00
Aménagement extérieur	11 125.00	13 500.00	Fond propre	80 832.92
<b>Total dépense</b>	<b>260 191.67</b>	<b>303 900.00</b>	<b>Total recette</b>	<b>303 900.00</b>

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 91067.08 €
- de solliciter une aide du Département à hauteur de 32 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité (à main levée)**

Travaux de voirie rue de la Coste (N° 2024D041)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de reprendre la partie bétonnée de la rue de la Coste. Il s'agit d'une voie communale dont l'entretien est à la charge de la Commune.

Pour cela un devis a été établi par la SOMATRA. Il s'élève à 10 750.00 € HT soit 12 900.00 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser ces travaux de voirie
- Attribue ce marché à l'entreprise SOMATRA
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Adopté à l'unanimité (à main levée)**

Rémi ANDRE  
Président de séance



Magali MOURGUES  
Secrétaire de séance